



**SOCOTEC**  
CERTIFICATION  
INTERNATIONAL

# CERTIFICAT

N° DTI / 0707-002

Certifie par la présente que :

**JEAN LUC DUVALLET**

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

| DOMAINE TECHNIQUE | INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER  | DEBUT DE VALIDITE | FIN DE VALIDITE |
|-------------------|---|-------------------|-----------------|
| AMIANTE           | Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention | 12/07/2017        | 11/07/2022      |
| CREP              | Constat de risque d'exposition au plomb   | 12/07/2017        | 11/07/2022      |
| DPE - individuels | Diagnostic de performance énergétique individuel  | 12/07/2017        | 11/07/2022      |
| GAZ               | Etat des installations intérieures de gaz   | 05/11/2017        | 04/11/2022      |

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 25 juillet 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques, opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification.



ACCREDITATION N° 4-0085  
PORTEE DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**



**SOCOTEC**

CERTIFICATION  
INTERNATIONAL

# CERTIFICAT

N° DTI / 1712-008

Certifié par la présente que :

**Laurent BARBEREAU**

**a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences**

| DOMAINE TECHNIQUE | INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER  | DEBUT DE VALIDITE | FIN DE VALIDITE |
|-------------------|---|-------------------|-----------------|
| AMIANTE           | Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention | 26/01/2018        | 25/01/2023      |
| CREP              | Constat de risque d'exposition au plomb   | 15/12/2017        | 14/12/2022      |
| GAZ               | Etat des installations intérieures de gaz   | 26/01/2018        | 25/01/2023      |

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant de la recherche, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les bâtiments bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 7 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant au titre ou agissant en qualité de spécialistes pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.



ACCREDITATION N° 4-0085  
PORTEE DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : [www.socotec-certification-international.fr](http://www.socotec-certification-international.fr).  
SOCOTEC Certification France – SAS au capital de 100 000 euros – RCS Créteil 490 984 309 – 1 rue René Anjoly – 94250 Gentilly – [www.socotec-certification-international.fr](http://www.socotec-certification-international.fr)

## - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

# Diagnosics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée  
par GINGER CATED à :

**DUVALLET Jean-Luc sous le numéro 392**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

|   | Intitulé du type de diagnostic technique immobilier             | Date d'effet | Date d'expiration |
|---|---|--------------|-------------------|
| R | ELECTRICITE<br>Etat des installations intérieures d'électricité | 20/10/2018   | 19/10/2023        |

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 18392D10GC2018

Le jeudi 11/10/2018

**Laëtitia DELPORTE**  
Responsable des certifications  
Ginger CATED

